

DIRECTION DE LA FAMILLE

AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
CRIP 19

TÉL : 05.55.93.73.41
FAX : 05.55.93.74.97
EMAIL : crip19@correze.fr

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

TÉL : 05.87.01.20.31

EMAIL : service.social.eleves.ia19@ac-limoges.fr

FICHE DE RECUEIL D'UNE INFORMATION PRÉOCCUPANTE

Réf : Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

Cette fiche est à renseigner et à retourner à :

- **Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'Education nationale, service social en faveur des élèves, pour transmission et suivi de la situation**
- **Copie à l'inspecteur de l'Education nationale de votre circonscription pour information.**

Informations reçues le :

à heures

Par : Téléphone Entretien Courrier

Nom de la personne qui a reçu les informations :

Qualité/Profession/Service :

Adresse et téléphone :

1- ENFANT(S) CONCERNÉ(S) :

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Sexe</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>	<i>Établissement scolaire Classe</i>

▪ **Autre(s) enfant(s) de la fratrie ou résidant(s) sous le même toit :**

NOM	Prénom	Sexe	Date et lieu de naissance	Établissement et classe fréquentée	Lien de parenté avec l'enfant concerné

Si possible préciser :

- Si la famille est connue du service social de secteur : Oui Non
Si oui, quel suivi :
- Si l'enfant bénéficie d'un accompagnement et/ou d'une prise en charge spécifique : Oui Non
- Si l'enfant fait l'objet d'une mesure éducative (administrative ou judiciaire) : Oui Non
Si oui, quelle mesure :
Nom du service et/ou du référent en charge de la mesure :

2- LES PARENTS :

	Nom	Prénom	Adresse	Coordonnées téléphonique	Profession
Mère					
Père					

Autorité parentale : Mère Père Autre

Si les parents sont séparés :

Lieu où vit l'enfant(s) : Chez la mère Chez le père En alternance

Autre :

Modalités de garde si connues :

Les parents sont-ils informés de cette transmission ? Oui Non

Si non, en préciser la raison :

L'enfant / adolescent est-il informé de cette transmission ? Oui Non

3- L'INFORMATEUR :

Nom – Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

4- Exposé de la situation :

PS : *Ne pas hésiter à relire les informations recueillies avec l'informateur.*

Noter et tenter de recueillir des informations aussi précises que possible :

- les faits tels que les décrit l'enfant, depuis quand datent les problèmes signalés, l'auteur présumé, le type de danger, l'informateur a-t-il parlé avec l'auteur présumé des mauvais traitements, des difficultés ? A-t-il signalé la situation à d'autres personnes ou organismes (si oui, à préciser) ?*
- l'enfant est-il connu d'un : médecin traitant, consultation infantile, hôpital, autre...?*

Pièces jointes à ce recueil : Oui Non

Fait le :

Signature :

ACCUSÉ RÉCEPTION
D'UNE INFORMATION PRÉOCCUPANTE

Réf. : Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant

Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

(Document réservé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)

Madame, Monsieur,

Votre fiche de recueil d'informations préoccupantes du
orientation cellule.

a bien été réceptionnée par la plateforme

Enfant(s) concerné(s) :

Domicilié(s) :

Traitement donné à votre fiche de recueil :

- Transmission au procureur de la République pour compétence sur un volet pénal*
- Transmission au procureur de la République pour signalement d'enfant en danger*
- Transmission au juge des enfants*
- Demande d'évaluation sociale*
- Transmission au service social de secteur en vue d'un accompagnement*
- Transmission autre département*
- Transmission aux professionnels en charge de la mesure éducative en cours*
- Non qualifiée en information préoccupante*

P/Le Président et par délégation
Le chef de service de l'Aide
Sociale à l'Enfance

BAAS Laurent